



Cabinet de la Bourgmestre

ARRETE DE LA BOURGMESTRE

Manifestation au restaurant « L'Aubergine » du 01.12.2017 au 03.12.2017.

LA BOURGMESTRE,

Vu la nouvelle loi communale, notamment en ses articles 135 et 130 bis ;

Vu la Loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Royal portant règlement général sur la police de la circulation routière, notamment en son article 78 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique ;

Attendu que le restaurant « L'Aubergine », situé rue Damry n°11 à 4130 ESNEUX, représenté par Monsieur LESENNE, organise une manifestation empiétant sur la voie publique, à Esneux, Quai de l'Ourthe ; la manifestation étant prévue à partir du 01.12.2017 et pour une durée de 3 jours ouvrables ;

Attendu que le bon déroulement de la manifestation nécessite des mesures de circulation particulières ;

Attendu que le moindre retard pourrait occasionner des dangers et des dommages pour les habitants ;

ARRETE :

Article 1 : Le demandeur susmentionné est autorisé à placer la signalisation nécessaire à l'accomplissement de la manifestation. La signalisation devra être conforme au prescrit de l'Arrêté Ministériel du 7 mai 1999 sur la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique.

Article 2 : La circulation sera interdite à tous véhicules sur le Quai de l'Ourthe (tronçon compris entre la rue Damry et la rue Ferrer) du 01.12.2017 au 03.12.2017. La fermeture sera matérialisée par des barrières type NADAR avec signal C3.

Article 3 : La circulation de tous véhicules ne se fera que dans un sens dans la rue Damry, à savoir du quai de l'Ourthe vers l'avenue Laboulle (signaux C1 ET F19 à placer aux accès).

Article 4 : Une copie du présent sera transmise pour information aux intéressés, à la police et au parquet compétent.



La Bourgmestre,
Laura IKER

Distribution : Dossier 1 – Proc du Roi 1 – Police 1 – Atelier 1 – Mobilité 1 – Intéressés 1 – FCU 1

Cabinet de la Bourgmestre : Administration Communale, 1, place Jean d'Ardenne – 4130 ESNEUX

Privé : Rue de la Fontaine, 3 – 4130 ESNEUX – Tél. 04/380.56.00

Secrétariat de la Bourgmestre : Tél. 04/380.93.22 – Fax 04/380.22.93

e. mail : info@esneux.be - Internet www.esneux.be